



Revue de presse hebdomadaire n°8

Semaine : du 28 avril au 02 mai 2008

**Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la
Corruption de Transparency Maroc**

28/04/08

Affaire des agréments : 3 à 8 ans de prison pour 4 militaires et 5 gendarmes

Le tribunal militaire permanent des forces armées royales à Rabat a condamné 9 militaires dont 5 gendarmes à des peines allant de 3 à 5 ans de prison ferme pour constitution de bande criminelle spécialisée dans l'escroquerie, abus de pouvoir, divulgation du secret professionnel, escroquerie et abus de confiance. Les accusés ont été condamnés, également, à des amendes allant de 20 000 à 40 000 DH en plus de la confiscation des biens générés par "les crimes de corruption et d'abus de pouvoir".

Al Bayane

Bensouda : corruption, on sanctionne mais en secret

Le directeur des impôts accorde une attention particulière à la déontologie et affiche son intransigeance vis-à-vis des dessous de table : " la corruption pour nous, c'est la porte", affirme-t-il. Toutefois, adepte de la discrétion, Bensouda est contre le fait de rendre publique la sanction contre les fonctionnaires corrompus.

L'Economiste

Elfassi dispute à Mezouar les attributions d'audit financier : un projet de loi exige l'approbation du Premier Ministre préalablement à l'audit des établissements publics

Le Premier ministre présentera au parlement un projet de loi prévoyant sa tutelle sur l'inspection générale des finances qui relève du Ministère des Finances et de l'Economie. Si ce projet de loi est adopté par le parlement, l'acceptation préalable du Premier Ministre sera exigée avant de procéder à l'audit du secteur public, privé, et social par l'IGF.

Annahar Almaghribia

Une usine de 2 étages se métamorphose en 4 étages dans des circonstances mystérieuses

L'incendie meurtrier qui a ravagé une usine de textile au quartier Lissasfa à Casablanca suscite des interrogations quant à l'existence d'irrégularités dans la remise des autorisations de construction ainsi que dans l'exercice du contrôle du respect des normes de qualité et de sécurité.

Assabah

La fédération défend avec force le gazon synthétique malgré les plaintes des joueurs et clubs

Le vice président de la fédération royale du football a défendu, lors d'une rencontre organisée par la fédération, la décision d'équiper 4 stades en gazon synthétique en faisant appel à 3 experts accrédités par la FIFA. Le débat a porté sur la qualité du gazon choisi et de nombreuses critiques lui ont été adressées. La fédération a avancé les avantages de ce type de gazon dans la mise à niveau du football national en arguant de la faiblesse de ses ressources financières.

Achourouk

La session d'avril 2008 du conseil communal de Casablanca, une session de fraude et de supercherie

La session du conseil communal de Casablanca tenue le 23 avril dernier a été une session de supercherie par excellence, les délibérations approuvées, notamment la gestion déléguée de l'eau et de l'électricité, la réaffectation virtuelle de l'excédent budgétaire, la cession par Altadis d'un terrain dont une partie a été concédée à la ville... Autant de décisions qui hypothéqueront l'avenir de la ville pour une vingtaine d'années.

Bayan Alyawm

Plus de 100 mille tonnes de poulpe d'une valeur de 700 millions d'euros sont exposés au pillage et à l'export

La fédération des pêches maritimes a appelé, lors d'une conférence, tenue le vendredi 25 Avril, sur "les mesures concrètes pour la préservation de la ressource halieutique", le premier ministre à décréter le repos biologique pour sauvegarder ces ressources notamment le poulpe. La fédération a mis l'accent sur le pillage de cette espèce notamment dans les ports du Sud à défaut de contrôle pertinent. L'exportation frauduleuse a suscité également le débat et l'appel à l'ouverture d'une enquête a été lancé pour déterminer les complices du côté de l'administration.

Al Adala Watanmia

29/04/08

Contrôles

Après les 55 victimes du week-end dernier, un deuxième incendie d'usine vient de faire des morts à Casablanca. Autant d'images terribles qui soulignent des responsabilités individuelles et administratives notamment du côté des administrations chargées de faire respecter les normes. La diversité des autorités de contrôle alourdit les procédures et augmente les opportunités d'abus. Le recherche des responsabilités dans les incendies de ce week-end devra mettre en cause les contrôleurs qui ont soit mal fait leur travail, soit fermé les yeux sur l'existence même de ces ateliers. La commission de contrôle des conditions de travail devra également s'expliquer devant les juges.

L'Economiste

Ressources poulpières : les professionnels réclament plus de contrôle

D'après le président de la fédération des pêches maritimes, plus de 100 000 tonnes de poulpes ont été pêchés illégalement entre 2002 et 2007 notamment durant les périodes de repos biologique grâce aux délivrances de documents administratifs au nord pour blanchir les opérations d'achat fictives de poulpes pêchés illicitement au sud. Les opérateurs du secteur invitent le département de la tutelle à renforcer les mesures de contrôle et à prolonger l'arrêt biologique.

L'Economiste

Casablanca : les locaux de la Régie des Tabacs repris par Chaâbi

Altadis a cédé à un investisseur espagnol l'ex-usine de la régie de Tabac qu'il a revendu à Chaâbi. Le maire de Casablanca a mis une opposition auprès de la conservation foncière pour bloquer l'accomplissement des opérations d'enregistrement et de conservation. Un hectare du terrain concédé a fait l'objet d'une donation au profit de la ville. La direction de Ynna Holding a confirmé la transaction tout en affirmant que le bien ayant fait l'objet d'une donation restera à la commune.

L'Economiste

Tragique incendie de Lissasfa : le propriétaire était en violation flagrante de toutes les lois

Une commission d'enquête est à pied d'œuvre à la préfecture de Hay Hassani pour déterminer la responsabilité des différends intervenants locaux dans le sinistre. Le propriétaire de l'usine Rosamor serait en violation flagrante des lois régissant les activités industrielles et les règles de l'urbanisme. De nombreuses questions restent posées notamment sur l'autorisation de construire, le permis d'habiter, le certificat de conformité, l'autorisation d'activité... un flux de question en attendant les résultats de l'enquête.

Bayan Alyawm

Le pillage du domaine forestier se poursuit encore à la province de Khénifra

Les agressions contre les forêts à Khénifra se poursuivent toujours en dépit des cris d'alarme lancés par la société civile. La cédraie est menacée d'extinction à cause de l'abatage clandestin où sont impliqués des lobbys administratifs et makhzaniens locaux qui s'enrichissent aux dépens de la population rurale.

Al Monâataf

Lydec souffle le feu de la discorde au conseil de la ville de Casablanca

Le conseil de la ville de Casablanca a fait face à un débat tumultueux au sujet de la révision du contrat de gestion déléguée au profit de la Lydec. Certains conseillers ont fait allusion au caractère politique du dossier et ont dénoncé le favoritisme et les privilèges dont bénéficie la société au sein du conseil.

Attajdid

Confidentiel

Un citoyen ayant construit une maison à Marrakech, a été appelé à verser un pot de vin de 10 millions afin d'obtenir le permis d'habiter. La victime s'est plainte auprès de son ami, le wali de Tanger, pour se voir obligée de payer, cette fois, le double au risque de se priver de permis.

Alousboue Assahafi

29/04/08

Rosamor : l'usine a été inspectée en 2007

Ce qui est le plus dramatique dans l'incendie de Rosamor est que l'usine en question a reçu, il y'a six mois, son permis d'habiter qui porte la signature d'un vice-président du maire et du président de l'arrondissement de Hay Hassani. Toutefois, les infractions étant postérieures à leur intervention, la responsabilité reviendrait aux organes de contrôle. Ainsi, sont mis en cause, les services économiques et les services de contrôle relevant de l'autorité locale ainsi que l'inspection du travail du ministère de l'emploi.

Le soir

448 cas de corruption enregistrés lors des élections du 07 septembre

Le Collectif Associatif pour l'observation des élections législatives de septembre 2007 a relevé 448 cas de corruption avec 277 cas de distribution d'argent, 192 cas de corruption en nature, et 29 promesses à des fins électorales. Le collectif a affirmé que 44% des cas de corruption sont liés aux candidats, 44% aux électeurs intermédiaires et 4% aux agents d'autorité publique. Plusieurs autres infractions ont été enregistrées notamment l'exploitation des biens publics pour des fins de campagne, l'usage des mosquées à des fins électorales, la violence, l'usage d'insultes...

Annahar Almaghribia

Le dossier de la gestion communale à Youssofia devant le procureur général à la cour d'appel de Safi

Une plainte a été adressée par des conseillers communaux au procureur du roi contre le président du conseil municipal de Youssofia pour mauvaise gestion. Plusieurs accusations ont porté sur de nombreuses dépenses non justifiées en plus des marchés non transparents. Il n'est pas exclu que les parties concernées comparaitront devant le procureur général pour plus d'investigations.

Assabah

Imbrication des intérêts entre Bilouka et un nombre de responsables

L'arrestation du baron de drogue "Bilouka " sera certainement suivie par une importante série d'arrestations de hauts gradés dans les différents services de sécurité et de justice. Une brigade de la police judiciaire enquête sur les liens tissés par Bilouka avec les hiérarchies sécuritaires locales. En effet, l'homme a bénéficié d'une forte couverture malgré les avis de recherches lancés à son encontre.

Almassae

Le drame de Lissasfa démasque le conseil de la ville

Le conseil de la ville de Casablanca se contente de contempler la souffrance des familles des victimes sans tenir de session extraordinaire ni leur apporter de consolation. L'attitude absentéiste des conseils élus est, certes, déplorable mais révèle aux observateurs leur incapacité à prendre en charge les projets d'envergure.

Assabahia

Le collectif associatif pour l'observation des élections législatives affirme que l'usage de l'argent dans les élections de 2007 est survenu à 37%

Le collectif associatif pour l'observation des élections législatives a présenté son rapport constatant l'usage de l'argent avec un taux de 37% en plus de 20% de tentative de corruption ou d'achat de voix ; des tentatives d'influence des électeurs à 18% ; l'usage des bien et services publics dans les campagnes électorales à 26,83% ; l'abus de pouvoir dans les campagnes électorales à 10%.

Attajdid

Le collectif associatif pour l'observation des élections législatives refuse de révéler la transparence de l'opération électorale

Les représentants du conseil associatif ont refusé de présenter les partis politiques ayant respecté la réglementation électorale. Ils ont également reconnu qu'un nombre de renseignements collectés par les observateurs ne sont pas étayés par des chiffres et sont ainsi dépourvus de crédibilité. Le rapport a, par ailleurs, dénoncé la presse dans la couverture des élections et a appelé à la réhabilitation de l'acte électoral.

Alâadala Wa Tanmia

Une affaire de corruption en instruction à Imintanoute

La cour d'appel de Marrakech instruit une affaire de corruption électorale remontant à 2003 où un électeur a accusé un candidat de l'avoir soudoyé pour acheter sa voix. 100 DH est le montant en jeu dans cette affaire.

Bayan Al Yawm

02/05/08

Noir dans l'immobilier : gagnez à déclarer !

Si la fausse déclaration entérinant la pratique du noir permet aux acquéreurs d'économiser l'impôt, elle pourrait se retourner contre eux. Le fisc dispose de la possibilité de les redresser dans un délai de 4 ans en plus du surcoût fiscal qu'ils peuvent supporter une fois le bien revendu. Toutefois, les personnes ayant acquis leur habitation en partie au noir ont la possibilité de régulariser leur situation en se présentant avec une demande de redressement de la valeur du contrat et éviter, ainsi, un redressement ruineux.

L'Economiste

Poulpe : Akhnnouch menace de fermer le littoral

Suite à la sortie médiatique du collectif pour la défense de la ressource poulpière, le ministre de tutelle maintient le statu quo mais ordonne la fermeture définitive de Sid Elyazghi, une zone réputée pour le trafic du poulpe. Akhnnouch a mis l'accent sur le renforcement du contrôle et de la vigilance des acteurs et menace de fermer tout le littoral si les trafiquants s'activent pendant le repos biologique.

Le soir

Corruption et impunité

L'incendie de Lissasfa ou la catastrophe de Kénitra suscitent des interrogations non au niveau du comment mais du pourquoi des sinistres afin de déterminer les responsabilités institutionnelles. Les investigations dans l'effondrement de l'immeuble de Kénitra ont conclu à la fraude et à la violation de la loi et l'enquête sur l'incendie de Casablanca aboutira aux mêmes conclusions. Ces crimes condamnables démontrent l'existence de la corruption qui sévit dans les secteurs politique et administratif, une pratique institutionnalisée et aggravée par l'impunité.

Alahdath Almaghribia

Une commission produit un rapport sur les irrégularités urbanistiques à Aïn Sebaâ

Une commission relevant de l'inspection générale de l'administration territoriale a dévoilé une série de violations et d'irrégularités dans la gestion de l'arrondissement de Aïn Sebaâ mettant en cause le président du conseil d'arrondissement et son 3^{ème} vice président. Quatre grandes infractions ont été relevées : la violation de la charte communale et l'excès de pouvoir ; la négligence des biens communaux ; la violation de la réglementation urbaine et l'absence de contrôle dans la gestion des cessions.

Alahdath Almaghribia

La manipulation des prix des produits d'Al Omrane à Essaouira

A la suite d'un ensemble de plaintes dénonçant les manipulations des prix par des responsables locaux d'Al Omrane à Essaouira, une commission régionale a été dépêchée sur place pour enquêter sur l'état des lieux. La commission a mis la main sur de nombreuses irrégularités : manque de transparence, renchérissement des prix, spéculation au détriment des objectifs sociaux...

Al Monâataf

Quelles garanties pour lutter contre la corruption ?

L'on assimile la corruption au Maroc à une bête légendaire qui gagne en force avec chaque tentative de son éradication. De par ses origines historiques, la corruption revêtait un caractère quasi-légal. Actuellement, ce fléau fait perdre à l'Etat environ 1 milliard de DH chaque année sans qu'il y ait une volonté politique réelle pour le combattre. Or, un programme de réformes légales et institutionnelles soutenu par une volonté politique s'impose.

Minbar Achabab